



Communiqué de presse

VNF et ses partenaires lyonnais s'unissent de nouveau pour mettre en garde contre les dangers de la baignade dans le Rhône et la Saône et pour sensibiliser à la sécurité

Lyon, le 23 juin 2021 – L'assouplissement des contraintes liées au contexte sanitaire et le retour des beaux jours incitent les Lyonnais à sortir plus massivement et à profiter notamment des espaces de respiration que sont le Rhône, la Saône et leurs abords (quais, berges, rives, darse....)

S'ils constituent un grand terrain de détente et de loisirs où fourmillent une multitude d'activités (vélo, balade en bateau, jet-ski, canoë-kayak ou encore paddle...) le Rhône et la Saône dans Lyon ne sont pas faits pour la baignade. La baignade y est dangereuse et interdite.

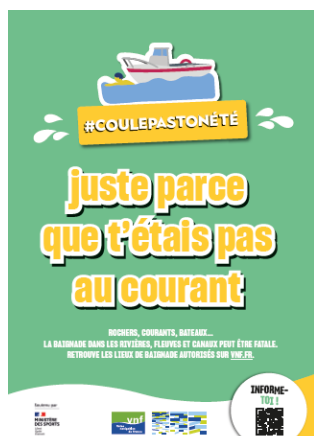
Chaque année de nombreux accidents, souvent mortels, sont malheureusement à déplorer à Lyon. En effet, selon les chiffres du SDMIS plus de 70 interventions ont été recensées en 2020 et malheureusement plus de 40 noyades (suicides compris).

Comme en septembre 2020, Voies navigables de France qui gère le Rhône et la Saône et ses partenaires, tiennent à rappeler qu'**il est interdit de se baigner dans ce fleuve et cette rivière dans la ville de Lyon par arrêté municipal n° 47100-2011-70 du 7 août 2001.**

La dangerosité de certains comportements est trop souvent méconnue et conduit à des drames.

La baignade est interdite car les usages sont nombreux sur les voies d'eau

VNF rappelle que le Rhône et la Saône accueillent un intense trafic fluvial de marchandises et de tourisme notamment en été avec les bateaux à passagers, les paquebots et autres activités de loisirs. L'entretien des infrastructures nécessite également l'intervention des moyens nautiques de VNF.



Les voies d'eau étant dédiées à la navigation fluviale, le risque de se faire heurter par les bateaux de commerce ou de plaisance y est élevé.

Les risques de noyade sont également réels en raison de la présence de courants parfois très violents et insoupçonnés, à des remontées sur berge parfois difficiles ou encore à une mauvaise visibilité sous l'eau (limitée à quelques centimètres) qui rend le sauvetage d'un baigneur en immersion très difficile voire impossible.

Enfin, avec le contexte météorologique, le risque d'hydrocution est élevé à cause des variations importantes de température entre l'air et l'eau.

C'est pourquoi il est vivement recommandé au public de se rapprocher au préalable des services municipaux lyonnais et offices de tourisme alentours pour connaître les piscines municipales, les lieux aménagés et autorisés à la baignade à proximité comme les plages du parc de Miribel Jonage par exemple.

#COULEPASTONÉTÉ

Rivières, fleuves, canaux :
connaître les risques
c'est s'amuser sans danger



SUR [VNF.FR](http://vnf.fr), LES LIEUX DE BAINNADE
AUTORISÉS SONT INDIQUÉS.



INFORME-
TOI !



Soutenu par
MINISTÈRE
DES SPORTS
L'État
Le Grand
Pari



L'intégralité de la campagne #COULEPASTONÉTÉ
disponible sur le site internet de VNF



#COULEPASTONÉTÉ

juste parce que
t'as parié que t'étais
cap de plonger

ROCHERS, COURANTS, BATEAUX...
LA BAINNADE DANS LES RIVIÈRES, FLEUVES ET CANAUX PEUT ÊTRE FATALE.
RETROUVE LES LIEUX DE BAINNADE AUTORISÉS SUR [VNF.FR](http://vnf.fr).

Soutenu par
MINISTÈRE
DES SPORTS
L'État
Le Grand
Pari

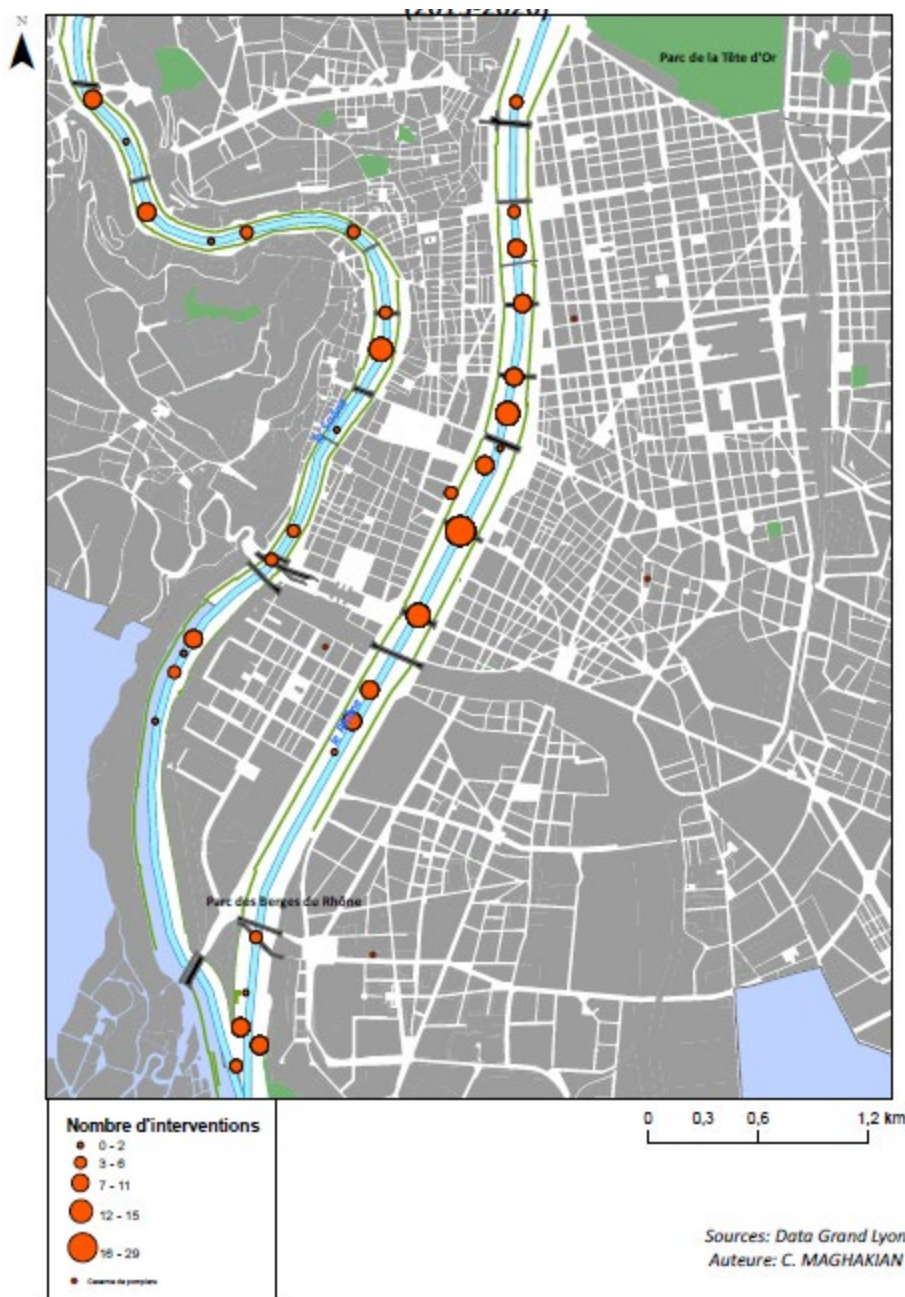


INFORME-
TOI !



Les sauts depuis les ponts, le risque maximum d'une chute mortelle

Souvent plébiscité par les jeunes en été, sauter depuis un pont (même de faible hauteur) est une activité très risquée. Dans l'eau trouble du Rhône et de la Saône, à l'endroit où sont construits la vingtaine de ponts et passerelles, se cachent des ouvrages qui en cas de saut peuvent se révéler mortels : blocs de béton, pieux métalliques, amoncellement de roches. De plus, de forts courants invisibles depuis le pont ou la berge peuvent entraîner les nageurs les plus aguerris vers le fond.



Carte des interventions du SDMIS entre 2015 et 2020.

Rappel des consignes de sécurité spécifiques à chaque activité nautique

Les multiples activités nautiques sur le Rhône et la Saône doivent se faire dans le respect de la réglementation. Il est nécessaire d'avoir son permis fluvial pour naviguer en jet-ski par exemple, il est également indispensable de respecter les limitations de vitesse notamment en dehors des zones prévues à la pratique d'évolution de loisirs. [Les règlements particuliers de police](#) sont disponibles sur le site internet de VNF.

Une campagne nationale de sensibilisation au risque de noyade, auprès des jeunes, est initiée par l'établissement avec comme mot d'ordre « #Coulepastonété ». Cette campagne est menée avec le soutien du Ministère des Sports et l'ensemble des partenaires de VNF qui sont invités à relayer les outils de sensibilisation, disponibles [ici](#). Pour que chacun puisse profiter sereinement des berges et du domaine fluvial, VNF a recensé les lieux de baignade autorisés, la carte est disponible sur le site de [VNF](#).

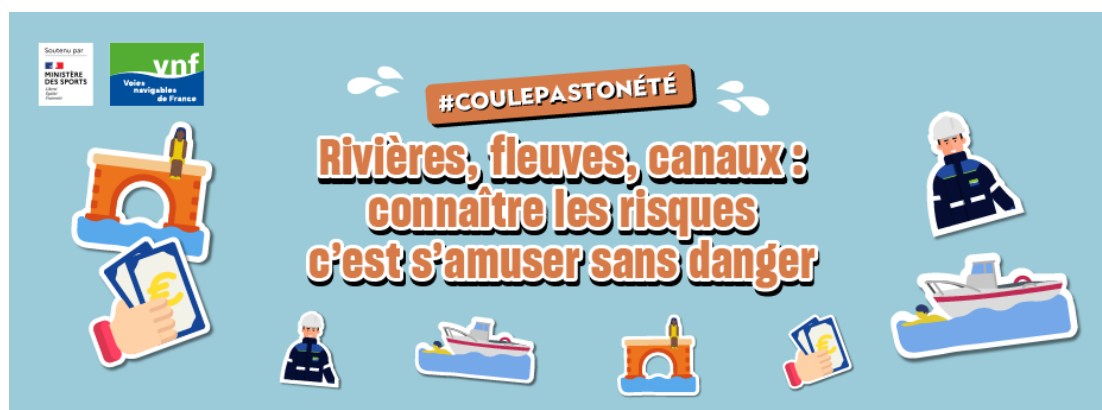
Un risque de noyade accru pour les enfants suite à la fermeture des piscines

Selon Santé Publique France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année de 1 000 décès (dont la moitié pendant la période estivale), ce qui en fait la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans.

Les noyades chez les enfants sont pour la plupart dues au fait que l'enfant ne sait pas nager. Or, depuis plus d'un an, environ 800 000 écoliers et collégiens n'ont pas pu apprendre à nager ou se perfectionner grâce à l'école, du fait de la fermeture des piscines pour des raisons sanitaires.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics redoutent une augmentation significative du risque de noyade pour les enfants qui ne savent pas ou peu nager et invitent les parents à la plus extrême vigilance.

La dangerosité de certains comportements est trop souvent méconnue et conduit à des drames.



À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700 km de fleuves, canaux et rivières canalisés, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

www.vnf.fr  **VNF - Voies navigables de France**  **VNF_officiel**

Contacts presse

Voies navigables de France
Direction territoriale Rhône Saône
Pôle Communication

Stéphanie Saboya
06 66 61 21 42
Stephanie.saboya@vnf.fr